



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 19/12/19

Reçu en Préfecture le : 31/12/19  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mercredi 18 décembre 2019**  
**D-2019/523**

***Aujourd'hui 18 décembre 2019, à 15h07,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire***

Présidence de Monsieur Fabien ROBERT de 18H30 à 18h35

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur François JAY,  
*Madame Solène COUCAUD-CHAZAL présente jusqu'à 17h00, Madame Anne BREZILLON présente jusqu'à 17h15, Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 18h35*

**Excusés :**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET

## Suivi pluriannuel des investissements de la Ville. Gestion en AP-CP. Décision. Autorisation

Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice, différentes opérations d'investissement sont actuellement financées, en application de l'article L.2311-3 du Code général des collectivités locales (CGCT), en autorisation de programme et crédit de paiement (AP-CP).

Pour mémoire, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'ajustement des autorisations de programme est rendu nécessaire pour prendre en compte :

- Les coûts actualisés des opérations existantes ;
- L'ajout de nouvelles opérations ;
- La création de nouvelles autorisations.

Ainsi, s'agissant des enveloppes de crédits récurrents, il est proposé que les nouvelles autorisations à intervenir dites « de mandature » ne soient adoptées que dans le cadre du Budget 2021 et non le présent Budget, conduisant de ce fait parfois à des révisions pour intégrer les besoins d'engagement 2020. A noter que les crédits de paiements non consommés sur l'exercice clôt font l'objet de redéploiements sur les années postérieures dès lors que la règle de caducité le permet.

S'agissant de la programmation des crédits de paiement, elle doit également faire l'objet d'ajustement du fait de ventilations de ces crédits entre lignes d'opérations d'une part, et/ou de modifications des calendriers d'exécution d'autre part.

### **1. Autorisations de programme relevant de la politique « Développement Urbain et qualité des espaces de proximité »**

Au titre de cette politique, l'ensemble des autorisations de programme s'élève à **52 642 992,93 €** selon le détail présenté ci-dessous :

	Vote précédent	Révision de l'exercice N	Montant proposé au vote
LOGEMENT 2017	18 616 947,00	0,00	18 616 947,00
ECLAIRAGE PUBLIC 2017	12 200 444,00	0,00	12 200 444,00
TRAVAUX MARCHE DES CAPUCINS	1 186 078,00	0,00	1 186 078,00
STATIONNEMENT 2017	4 923 832,00	0,00	4 923 832,00
PAYSAGES URBAINS 2013	6 900 641,93	0,00	6 900 641,93

PAYSAGES URBAINS 2016	4 492 900,00	0,00	4 492 900,00
PROXIMITE 2017	3 215 150,00	1 107 000,00	4 322 150,00
<b>TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN ET QUALITE DES ESPACES DE PROXIMITE</b>	<b>51 535 992,93</b>	<b>1 107 000,00</b>	<b>52 642 992,93</b>

### 1.1 Actualisation des autorisations de programme en cours

- **Autorisation de programme 2017 au titre de la Proximité (AP d'inv. récurrents)**  
- **Env. P037E10**

L'intégration de nouvelles opérations (Jardin de la Grenouillère, Alfred Smith, de ta sœur, des Barails, parcelle Lebrun) et la nécessité d'ajuster les prévisions des autorisations d'investissements récurrents, sont à l'origine de la révision proposée. L'autorisation s'établit désormais à **4 322 150,00 €**, soit une révision nette de **1 107 000,00 €**.

Libellé de l'opération	Coût actualisé	Coût actualisé	Etat
Réhabilitation et aménagement jardin de proximité	3 135 150,00	<b>4 242 150,00</b>	En cours
Sensibilisation, information et éducation	80 000,00	<b>80 000,00</b>	En cours

Vote précédent	Révision	Montant AP actualisé
3 215 150,00	<b>1 107 000,00</b>	4 322 150,00

Le nouveau calendrier de crédit de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieurs	CP 2020
2 568 875,49	1 753 274,51

## 2. **Autorisations de programme relevant de la politique « Culture et Patrimoine »**

Au titre de cette politique, l'ensemble des autorisations s'élève à **74 169 138,52 €** selon le détail présenté ci-dessous :

	Vote précédent	Révision de l'exercice N	Montant proposé au vote
EQUIPEMENTS CULTURELS 2013	40 716 138,52	0,00	40 716 138,52
LECTURE PUBLIQUE 2015	6 873 000,00	0,00	6 873 000,00
MONUMENTS HISTORIQUES 2015	12 635 000,00	-1 000 000,00	11 635 000,00
GER ET SECURITE BATIMENTS CULTURELS	2 845 000,00	0,00	2 845 000,00
EQUIPEMENTS CULTURELS 2017	9 000 000,00	0,00	9 000 000,00
AMELIORATION ET RENOVATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS 2018	3 100 000,00	0,00	3 100 000,00
<b>TOTAL CULTURE ET PATRIMOINE</b>	<b>75 169 138,52</b>	<b>-1 000 000,00</b>	<b>74 169 138,52</b>

## 2.1 Actualisation des autorisations de programme en cours

- **Autorisation de programme 2015 au titre des Monuments historiques (AP projet)**  
- **Env. P002E09**

En raison d'une programmation décalée de plusieurs années, la restauration des élévations nord de l'église Saint Louis est retirée de l'autorisation, ce qui entraîne la révision à la baisse de cette AP à hauteur de **1 000 000,00 €**. Au total, l'autorisation s'établit désormais à **11 635 000,00 €** :

Libellé de l'opération	Valeur Initiale	Coût actualisé	Etat
Bourse du travail A Briand - Restauration des façades	1 310 000,00	1 310 000,00	En cours
Eglise Sainte Marie réfection de la couverture	750 000,00	750 000,00	En cours
Flèche Saint Michel - Restauration	7 803 000,00	7 803 000,00	En cours
Eglise Saint Louis restauration des élévations nord	1 000 000,00	0,00	Retirée
Eglise Saint Louis - Restauration du clocher ouest et abside	1 772 000,00	1 772 000,00	En cours

Vote précédent	Révision	Montant AP actualisé
12 635 000,00	- 1 000 000,00	11 635 000,00

Le nouveau calendrier de crédit de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieurs en €	CP 2020	CP 2021	CP 2022 sqq.
2 995 372,50	801 679,58	1 547 650,00	6 290 297,92

- **Autorisation de programme 2018 au titre des travaux d'amélioration et de rénovation des équipements culturels (AP projet) - Env. P152E07**

Il est proposé d'adjoindre à la seule opération de requalification de la Bibliothèque de Mériadeck (phase 3) composant aujourd'hui cette autorisation le projet de rénovation de la toiture de la base sous-marine dont l'estimation des travaux vient d'être déterminée pour 700 K€. Cette extension de périmètre pourrait se faire sans revalorisation de l'autorisation au regard du coût actualisé des travaux de la bibliothèque. En conséquence, l'autorisation de 3,1 M€ se répartit désormais ainsi :

Libellé de l'opération	Valeur Initiale	Coût actualisé	Etat
Bibliothèque de Mériadeck – Requalification phase 3	3 100 000,00	2 400 000,00	En cours
Base sous-marine – Réhabilitation annexe	0,00	700 000,00	Nouveau

Le nouveau calendrier de crédit de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieurs	CP 2020	CP 2021	CP 2022
2 381 034,00	450 624,00	250 000,00	18 342,00

### 3. Autorisations relevant de la politique « Développement sportif »

Au titre de cette politique, l'ensemble des autorisations de programme, actualisations comprises s'élève à **55 714 550,51 €** selon le détail présenté ci-dessous :

	Vote précédent	Révision de l'exercice N	Montant proposé au vote
EQUIPEMENTS SPORTIFS 2013	20 190 280,51	0,00	20 190 280,51
EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015	23 301 077,00	7 946 523,00	31 247 600,00
GER ET SECURITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 726 000,00	0,00	1 726 000,00
GESTION SALLES ET STADES 2017	1 720 000,00	430 670,00	2 150 670,00
GER PISCINE ET MATERIEL	400 000,00	0,00	400 000,00
<b>TOTAL DEVELOPPEMENT SPORTIF</b>	<b>47 337 357,51</b>	<b>8 377 193,00</b>	<b>55 714 550,51</b>

#### 3.1 Actualisation des autorisations de programme en cours

##### - Autorisation de programme 2015 au titre des Equipements sportifs (AP projet) - Env. P061E05

Au regard des offres reçues, les travaux de réhabilitation de la piscine Galin se révèlent 50% plus cher que l'estimation d'origine. En effet, cette rénovation conservant le caractère esthétique et patrimonial original est très complexe et l'adaptation des prestations techniques dans ce cadre rendent indispensables cette revalorisation. Le coût de cette opération passe donc de **12,73 M€ à 19,52 M€**.

Quant à l'opération de construction du gymnase et dojo des Bassins à flots, son coût augmente de près de 22% en raison de la conjoncture (avec des tensions sur les marchés publics aquitains s'agissant des approvisionnements en béton) mais surtout pour intégrer des coûts de dépollution du terrain non prévue initialement. Le coût prévisionnel passe donc de **5,3 M€ à 6,46 M€**.

Le montant global de l'autorisation s'élève désormais à **31 247 600,00 €**, soit une augmentation de **7 946 523,00 €**.

Libellé de l'opération	Valeur Initiale	Coût actualisé	Etat
BAF - Gymnase et dojo	5 301 077,00	6 458 600,00	En cours
Gymnase Niel - Construction	4 270 000,00	4 270 000,00	En cours
Centre Emulation Nautique de Bx - Rénovation globale	1 000 000,00	1 000 000,00	En cours
Piscine Galin - Restructuration	12 730 000,00	19 519 000,00	En cours

Vote précédent	Révision	Montant AP actualisé
23 301 077,00	7 946 523,00	31 247 600,00

Le nouveau calendrier de crédit de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieurs	CP 2020	CP 2021	CP 2022 sqq
3 073 366,67	7 560 200,00	12 648 120,00	7 965 913,33

- **Autorisation de programme au titre de Gestion salles et stades (AP d'inv. récurrents)**  
- **Env. P053E05**

Les travaux relatifs à la rénovation des sols des gymnases Paillou, Barbey, Maître Jean et Malleret, nécessitant des travaux complémentaires, (coulage des chapes afin de rattraper les niveaux, coffrage des fourreaux, rehausse des regards), leur coût est estimé finalement à **760 370,00 €**, soit une augmentation de **299 970,00 €**.

De même, les coûts de mise en sécurité des façades des gymnases Grand Parc 3 - Colette Besson ont évolué à la hausse (+ **130 700,00 €**), en raison de demande de protection supplémentaire du bardage (type barreaudage) pour prévenir d'éventuelles effractions.

L'autorisation augmente donc au global de **430 670,00 €**. Elle s'élève au final à **1 230 670,00 €**.

Libellé de l'opération	Valeur Initiale	Coût actualisé	Etat
Sols sportifs - Rénovation	460 400,00	<b>760 370,00</b>	En cours
Rénovation logement	0,00	<b>0,00</b>	Terminée
Gymnases - Mise en sécurité des façades	339 600,00	<b>470 300,00</b>	En cours

Vote précédent	Révision	Montant AP actualisé
800 000,00	<b>430 670,00</b>	1 230 670,00

Le nouveau calendrier de crédit de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieurs	CP 2020	CP 2021
608 267,19	472 398,66	150 004,15

**4. Autorisations relevant de la politique « Services à la population »**

Au titre de cette politique, l'ensemble des autorisations de programme, actualisations comprises s'élève à **204 812 505,59€** selon le détail présenté ci-dessous :

	Vote précédent	Révision de l'exercice N	Montant proposé au vote
ECOLES 2012	34 931 591,18	<b>0,00</b>	34 931 591,18
PETITE ENFANCE 2012	13 442 352,64	<b>0,00</b>	13 442 352,64
EQUIPEMENTS VIE ASSOCIATIVE 2013	7 581 034,77	<b>0,00</b>	7 581 034,77
PETITE ENFANCE 2015	262 432,00	<b>0,00</b>	262 432,00
ECOLES 2017	28 592 035,00	<b>0,00</b>	28 592 035,00
GER ET EQUIPEMENTS DES ECOLES	15 377 250,00	<b>7 412 160,00</b>	22 789 410,00
PETITE ENFANCE 2017	14 196 143,00	<b>2 686 900,00</b>	16 883 043,00
EQUIPEMENTS VIE ASSOCIATIVE 2017	10 573 000,00	<b>3 543 000,00</b>	14 116 000,00

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE ERP IOP	66 214 607,00	0,00	66 214 607,00
<b>TOTAL SERVICES A LA POPULATION</b>	<b>191 170 445,59</b>	<b>13 642 060,00</b>	<b>204 812 505,59</b>

#### 4.1 Actualisation des autorisations de programme en cours

- **Autorisation de programme 2017 au titre du GER et des équipements des écoles (AP d'inv. récurrents) - Env. P065E16**

Cette autorisation de d'investissements récurrents doit être révisée à la hausse de **7 412 160,00 €**, afin de disposer des crédits nécessaires pour terminer la mandature actuelle. Le nouveau montant global de l'autorisation s'établit à **22 789 410,00 €**.

Libellé de l'opération	Valeur Initiale	Coût actualisé	Etat
Ecoles - Equipement	2 318 574,00	<b>2 318 574,00</b>	En cours
Ecoles - Grosses réparations	8 000 000,00	<b>14 000 000,00</b>	En cours
Ecoles - Sécurité - Sureté	1 750 000,00	<b>1 607 160,00</b>	En cours
Ecoles - Aménagement extérieur - Végétalisation	1 808 676,00	<b>2 783 676,00</b>	En cours
Equipement bâtementaire	1 500 000,00	<b>2 080 000,00</b>	En cours

Vote précédent	Révision	Montant AP actualisé
15 377 250,00	<b>7 412 160,00</b>	22 789 410,00

Le nouveau calendrier de crédit de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieurs	CP 2020	CP 2021
12 685 575,83	5 926 558,74	4 177 275,43

- **Autorisation de programme 2017 au titre des Equipements de la vie associative (AP projet) - Env. P80E09**

L'autorisation est augmentée pour cette année de **3 543 00,00 €** par suite de l'intégration d'une nouvelle opération, la démolition et reconstruction de l'équipement associatif sur l'ilot B13 des Bassins à flot. L'autorisation s'élève désormais à **14 116 000,00 €**.

Libellé de l'opération	Valeur Initiale	Coût actualisé	Etat
Bâtiment US Chartrons - Réhabilitation	5 543 000,00	<b>5 543 000,00</b>	En cours
BAF - Démolition / construction équipement associatif C13	0,00	<b>3 543 000,00</b>	Nouvelle opération
BAF - Réalisation d'une structure d'animation	4 430 000,00	<b>4 430 000,00</b>	En cours

PRU Aubiers - Requalification et extension centre social	600 000,00	<b>600 000,00</b>	En cours
--	------------	-------------------	----------

Vote précédent	Révision	Montant AP actualisé
10 573 000,00	<b>3 543 000,00</b>	14 116 000,00

Le nouveau calendrier de crédit de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieurs	CP 2020	CP 2021	CP 2022 sqq
2 049 220,23	3 611 825,29	2 909 954,48	5 545 000,00

- **Autorisation de programme 2017 au titre de la Petite enfance (AP projet) - Env. P156E04**

Différents mouvements affectent cette autorisation de programme. Le projet de maternelle Paix transformée en crèche ne sera pas programmé avant au mieux 2022. L'opération est donc retirée de l'autorisation (-1 370 000,00 €). Dans le même temps la crèche Armand Faulat passe d'une estimation initiale de 1 330 000,00 € à 3 132 000,00 € en raison de l'intégration de panneaux photovoltaïques et de différentes demandes supplémentaires liées à des contraintes architecturales pour intégrer le projet d'extension à l'environnement bâti existant.

En ce qui concerne la crèche Benaugue-Vincent, des demandes complémentaires ont été exprimées durant la phase étude : intégration de panneaux photovoltaïques ainsi que la fourniture des équipements de cuisine. Par ailleurs, les offres reçues sur quelques lots sont nettement supérieures aux estimations. Ceci explique l'augmentation de 2 254 900,00 €.

Au total la révision s'élève à 2 686 900,00 €, pour un montant final d'autorisation de 16 883 043,00 €.

Libellé de l'opération	Valeur Initiale	Coût actualisé	Etat
Crèche Armand Faulat	1 330 000,00	<b>3 132 000,00</b>	En cours
Crèche Benaugue-Vincent ORU - Construction	1 950 000,00	<b>4 204 900,00</b>	En cours
Crèche Montgolfier	3 571 953,00	<b>3 571 953,00</b>	En cours
Crèche point relais annexe Fieffé - Réhabilitation	5 974 190,00	<b>5 974 190,00</b>	En cours
Maternelle Paix en crèche - Réhabilitation	1 370 000,00	<b>0,00</b>	Retirée

Vote précédent	Révision	Montant AP actualisé
14 196 143,00	<b>2 686 900,00</b>	16 883 043,00

Le nouveau calendrier de crédit de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieurs	CP 2020	CP 2021	CP 2022
1 030 145,28	7 063 579,00	6 863 713,09	1 925 605,63

Conformément aux dispositions réglementaires, le suivi de ces autorisations de programme sera retracé dans les documents budgétaires à l'annexe correspondante et toute modification dans leur volume sera soumise au vote de l'Assemblée municipale.

Au regard de ces éléments et vu l'article R.2311-9 du CGCT, il vous est demandé de bien vouloir :

**ARTICLE 1** : adopter, au titre du budget 2020, les révisions d'autorisations de programme en cours portant sur les projets tels qu'explicités ci-dessus pour un montant total de 22 126 253,00 €. Le montant total d'autorisation ouvert après ce vote s'établit à **464 939 187,55 € dont 193 330 475,30 € restent à exécuter au titre des exercices 2020 et suivant.**

Les crédits de paiement correspondants seront ouverts au budget des exercices concernés pour chacune des enveloppes d'autorisation concernées. Un compte rendu annuel de ces autorisations sera fait à l'occasion des comptes administratifs produits sur la période considérée.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

ABSTENTION DE M. FELTESSE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 18 décembre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH**